

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	06
Nombre de suffrages exprimés :	06
Votes Pour :	06
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2024-37

Séance du 27/11/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le vingt-et-un novembre deux mille-vingt-quatre.

Cette assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le conseil syndical s'est réuni lors d'un second conseil syndical, l'an deux mille-vingt-quatre, le deux décembre deux-mille-vingt-quatre à quatorze heures, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le 28 novembre deux-mille-vingt-quatre.

Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Monsieur Alain Perrot a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY		x			Madame Dominique COMBAZ		x		
Madame Nadine REUX		x			Monsieur Alain PERROT	x			
Monsieur Williams DUFOUR		x			Monsieur Bertrand PUGNOT		x		
Monsieur Daniel BATON		x			Madame Evelyne LABRUDE		x		
Monsieur Fabien GALLICE			x		Monsieur Pierre FAYARD	x			
Monsieur Éric PHILIPPE			x		Monsieur Roger JOURNET	x			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	x				Monsieur Marc GAUTIER	x			
Monsieur Raymond VAGNON		x			Monsieur Robert EYRAUD		x		
Monsieur Mathias LAVOLE		x			Monsieur Stéphane GUSMEROLI		x		
Monsieur GENTIL Pascal	x				Monsieur BOURDIER Gilles		x		

Objet : Avenant 5 à la Convention du Conseil Départemental de l'Isère de mise à disposition de services

Vu, la délibération N° BS-2019-05 du 20 juin 2019,

M Le Président explique que :

- Le Conseil Départemental de l'Isère a mis en place en 2019 une plateforme d'ingénierie hydraulique pour les syndicats mixtes structurants dont le S.I.A.G.A.,
- Le Conseil Départemental de l'Isère a transmis au S.I.A.G.A., un avenant N° 4 à la convention de mise à disposition de services pour l'élaboration du dossier de candidature de PAPI d'intention du Guiers et la structuration et l'administration d'un système d'informations géographique (SIG).

- Pour l'année 2023, la contribution forfaitaire est actualisée selon la décomposition suivante :

Fonction	Grade et expérience	Coût salarial chargé annuel temps plein	Quotité de temps de travail	Nombre de mois	Coût
Chargé de projet	Ingénieur expérimenté	51 644 €	40%	4/12	6 886 €
Technicien SIG	Technicien expérimenté	46 914 €	20%	12/12	9 383 €
Total					16 269 €

M Le Président :

- **Rappelle** l'accompagnement du Département de l'Isère pour la structuration de la compétence GEMAPI autour de 4 grands syndicats mixtes sur le territoire, dont le S.I.A.G.A.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 5 à la convention et les pièces relatives à ces contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en séance
 Le 02/12/2024

Le secrétaire de séance
 Alain Perrot



Le Président
 Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 03/12/2024
 Transmise au Représentant de l'État le : 03/12/2024
 M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.